



Avec le soutien
des communes
participantes



Dossier de préinscription MPP 2019

ARTISAN

Dossier à retourner complet avant le 04 février 2019

Par courrier : Chambre d'agriculture de la Charente
Service Communication, Diversification et Territoires
66 impasse Niepce – ZE Ma Campagne
16016 ANGOULEME CEDEX

Par mail : cdt@charente.chambagri.fr

A- Identité

Merci de vérifier les informations suivantes et de compléter si besoin :

Société (sauf si en nom propre) :

Nom Prénom de l'exploitant :

Adresse :

Tél portable :

Tél fixe :

E-mail :

Facebook :

Site internet :

N° SIRET : N° inscription registre des métiers :

Labels / Chartes qualités :

Je suis labellisé « Saveurs Artisanés » : Oui Non

Je suis artisan de bouche : Oui Non

Je suis artisan d'art : Oui Non

Nombre de mètres linéaires du stand par marché :

ATTENTION :

- La taille du stand sera identique sur tous les marchés.
- Le métrage doit comprendre la longueur de votre véhicule si vous souhaitez l'avoir derrière votre stand et également la longueur totale de votre remorque ouverte + flèche.
- Suivant les marchés, le stationnement peut se faire sur un parking spécifique.

B- Sélection des MPP auxquels vous souhaitez participer

1) Marchés de lancement et de clôture (à partir de 18h)

Les marchés d'ouverture et de clôture sont ouverts à tout producteur inscrit à au moins un marché pendant la saison, dans la limite des places disponibles.

Cocher si intéressé	Commune	Date	Candidat pour devenir Responsable de marché
	La Rochefoucauld	Mercredi 19 juin	
	Champniers	Mercredi 28 août	

2) Marchés du mercredi au vendredi (à partir de 18h)

Ordre de préférence <i>Numéroter, 1 étant pour le marché préféré</i>	Commune	Date	Candidat pour devenir Responsable de marché
	Angoulême	Mercredi 26 juin	
	Montignac-Charente	Vendredi 28 juin	
	Hiersac	Mercredi 3 juillet	
	Montmérac	Mercredi 3 juillet	
	Mouthiers sur Boëme	Jeudi 4 juillet	
	Ruelle sur Touvre	Vendredi 5 juillet	
	Verteuil sur Charente	Mercredi 10 juillet	
	Confolens (centre-ville)	Jeudi 11 juillet	
	Saint Simeux 	Vendredi 12 juillet	
	Nanteuil en Vallée	Mercredi 17 juillet	
	Ronsenac	Mercredi 17 juillet	
	Mouthiers sur Boëme	Jeudi 18 juillet	
	Moulidars 	Vendredi 19 juillet	
	Chabanais	Mercredi 24 juillet	
	Saint Amant de Boixe	Mercredi 24 juillet	
	Confolens (Saint Germain)	Jeudi 25 juillet	
	Courcôme	Mercredi 31 juillet	
	Genté	Mercredi 31 juillet	
	Mouthiers sur Boëme	Jeudi 1 ^{er} août	
	Saint Cloud 	Jeudi 1 ^{er} août	
	Marsac 	Vendredi 2 août	
	Alloue	Mercredi 7 août	
	Massignac	Mercredi 7 août	
	Confolens (Roches Bleues)	Jeudi 8 août	
	Fouqueure	Jeudi 8 août	
	Les Essards	Mercredi 14 août	
	Saint Cybardeaux	Mercredi 14 août	
	Mouthiers sur Boëme	Jeudi 15 août	
	Chabanais	Vendredi 16 août	
	Beaulieu sur Sonnette	Mercredi 21 août	
	Confolens (Roches Bleues)	Jeudi 22 août	
	Châteauneuf sur Charente	Vendredi 23 août	

C- Produits proposés à la vente sur les MPP

Soyez le plus exhaustif possible.

Vous ne pourrez apporter sur les marchés que les produits notés sur votre dossier de préinscription et validés par la commission d'agrément.

Les plats vendus sur votre stand sont composés de vos produits à plus de 51%. Les autres ingrédients proviennent de producteurs des MPP. Leur nom est mentionné sur le stand.



Pas d'accompagnement pour les viandes afin de ne pas concurrencer l'association de la commune.

Concernant les **saucés** : mayonnaise, ketchup, moutarde, etc. sont maison, fermières, artisanales. Pas de sauce industrielle.

Caractéristiques des produits vendus (cochez les cases correspondantes et complétez) :

ARTISANAT DE BOUCHE	
Cochez si oui	
<input type="checkbox"/> PAIN (Précisez) : <i>ATTENTION, l'artisan boulanger pourra apporter des viennoiseries maison (définition dans le règlement intérieur) mais <u>en aucun cas des pâtisseries.</u></i>	<input type="checkbox"/> VIANDE (Précisez) : <i>ATTENTION, la viande doit provenir d'un producteur engagé dans une démarche en circuits-courts. Il est rappelé qu'un artisan boucher ne peut vendre que le produit étant décrit comme manquant par la CA16. Il ne pourra donc vendre qu'un seul type de produit.</i>
Lieu de production :	
Lieu de transformation :	

PRODUITS D'ARTISANAT D'ART
Produits proposés :
Lieu de production :

AUTRES PRODUITS
Produits proposés :
Lieu de production :

D- Tarification

Pour votre information, la participation financière (HT) par marché se calcule selon le tableau ci-dessous :

	Adhérents BF (16 ou autre département)	Non adhérents BF	Artisans
Métrage	2 € / mètre		
Cotisation / marché	10 €	15 €	15 €
Cotisation Nationale obligatoire pour la saison	0 €	15 €	20 €

Merci de ne pas joindre de règlement avec votre préinscription.

E - Modalité de participation

La signature de ce document vaut pour pré-inscription à la saison 2019 des MPP. La commission d'agrément statuera sur votre participation au vu des éléments que vous aurez fournis et du retour complet de ce dossier, annexes comprises :

- 10 règles d'or signées (cf. pièce jointe)
- Attestation artisan (numéro registre des métiers)
- Attestation d'assurance valable jusqu'à la fin de la saison des MPP

Je certifie exacts les renseignements mentionnés dans ce dossier.

Je déclare avoir lu et accepte la Charte nationale des Marchés des Producteurs de Pays et le Règlement intérieur départemental Marchés des Producteurs de Pays en vigueur et m'engage à les respecter (*disponible sur le site de la Chambre d'Agriculture de la Charente : www.charente.chambre-agriculture.fr, onglet « Commercialiser », rubrique « Marchés des Producteurs de Pays », sous-rubrique « Vous êtes producteur »*).

Fait à : Le :

Signature :

Dossier de préinscription, accompagné des pièces demandées, à retourner au plus tard le 04 février 2019 à :

Chambre d'Agriculture de la Charente
Service Communication, Diversification et Territoire
66 impasse Nièpce - ZE Ma Campagne
16016 ANGOULEME CEDEX

Ou par mail : cdt@charente.chambagri.fr

Aucun dossier de préinscription reçu après la date limite d'envoi ne sera examiné.